

Chronique Genevoise : la rive droite

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art**

Band (Jahr): **20 (1933)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

zirka 700 Sitzplätzen durchgeführt. Die eingegangenen Projekte wurden am 19. Dezember 1932 beurteilt durch ein Preisgericht bestehend aus den Herren: Prof. H. Bernoulli, Architekt BSA, Basel; H. Klausner, Architekt BSA, Bern; Fritz Müller, Architekt, Oftringen. 1. Preis: *Karl Indermühle*, Architekt BSA, Bern; 2. Preis: *Möri & Krebs*, Architekten BSA, Luzern; 3. Preis: *Armin Meili*, Architekt BSA, Luzern.

WATTWIL. Krankenhaus. Das Preisgericht versammelte sich am 9. und 10. Dezember 1932 zur Beurteilung der eingegangenen 21 Arbeiten betreffend die Entwürfe für den Erweiterungsbau des Krankenhauses in Wattwil. Die Jury setzte sich aus folgenden Herren zusammen:

50 Jahre «Schweizerische Bauzeitung»

Im Januar 1933 beginnt Band 101 der «Schweizerischen Bauzeitung» mit einer besonders reichhaltigen Jubiläumsnummer. Obwohl diese von A. Waldner und August Jegher begründete Zeitschrift jedem schweizerischen Architekten, Techniker und Ingenieur bekannt ist, darf bei diesem Anlass unterstrichen werden, dass aus dem geistigen Leben und aus den Berufsorganisationen der schweizerischen Architekten und Ingenieure diese Zeitschrift nicht wegzudenken ist, von der je und je wichtige Anregungen ausgingen, die bis zu politischen Konsequenzen führten (z. B. anlässlich der Revision des Gottardvertrages, Rheinschiffahrtsfragen usw.). Vor allem hat sich die SBZ auch stets intensiv für Berufsfragen im allgemeinen und für Berufsmoral im ganz besondern eingesetzt, und ihr derzeitiger Leiter, Herr Carl Jegher, hat aus eigener Initiative schon in manches Wespennest hineingegriffen, mit dem sich zu befassen die dazu berufenen Vereinsinstanzen oft zögerten, und er darf dafür des Dankes weitaus der meisten seiner Kollegen versichert sein.

Wer technische Publikationen des Auslandes zu verfolgen Gelegenheit hat, wird feststellen, dass auch rein publizistisch und typographisch die SBZ auf einem Niveau steht, das von kaum einer andern Zeitschrift erreicht wird. Ein eigenes Zeichnungsbureau bearbeitet alle Pläne; selbst architektonische Pläne, die in andern Zeitschriften einfach klischiert würden, werden gewissenhaft umgezeichnet, damit kommensurabel gemacht und auf einen bestimmten Maßstab reduziert, wie sich denn überhaupt der Leser schwerlich ein Bild macht von der Summe von Teilnahme und Gewissenhaftigkeit, die die Herausgabe einer derartigen Zeitschrift erfordert, und die zum gros-

A. Ewald, Kantonsbaumeister, St. Gallen, Präsident; Werner Pfister, Architekt BSA, Zürich; Prof. O. R. Salvisberg, Architekt BSA, Zürich; Joh. Schröter, Präsident der Krankenhauskommission, Wattwil; Jean Pozzi, Kantonsrat, Mitglied der Krankenhauskommission, Wattwil und Dr. med. Baumann, Chefarzt des Krankenhauses Wattwil, als beratender Beisitzer.

Als Verfasser der prämierten Projekte ergaben sich folgende Herren: 1. Preis Fr. 2500: Karl Kaufmann, Architekt, von Wattwil, Zürich. 2. Preis Fr. 2100: Julius M. Bühler, Architekt BSA, von Wattwil, Winterthur. 3. Preis Fr. 1700: Ernst Kuhn, Architekt BSA, St. Gallen. 4. Preis Fr. 1200: Joh. Georg Wäspe, Architekt, von Wattwil, Meilen (Zürich).

sen Teil im Unscheinbar-Alltäglichen der Druckanordnung und Textbearbeitung steckt, wo sie der Leser erst spüren würde — wenn sie fehlte!

Wenn die schweizerischen Ingenieure in der ganzen Welt sich eines besonders guten Rufes erfreuen, so hat die nie erlahmende Wachsamkeit der SBZ ihren nicht geringen Teil daran. Mit dem Dank der Leser für das Gebotene verbinden sich ihre Wünsche für die Zukunft.

Die Jubiläumsnummer der «Schweizerischen Bauzeitung» bringt eine kurzgefasste Geschichte der Zeitschrift und eine Reihe von Aufsätzen, die den Entwicklungsgang der einzelnen Fachgebiete in den letzten 50 Jahren zusammenfassend skizzieren. Prof. Dr. L. Zehnder, Basel: «Die Wandlungen der physikalischen Grundbegriffe in den letzten 50 Jahren», Ing. R. Maillart: «Die Wandlung in der Baukonstruktion seit 1883», Prof. Dr. W. Kummer, Zürich: «100 Semester technische und industrielle Mechanik». Die Architektur ist vertreten durch den Aufsatz «Ein Halbjahrhundert Schulhäuser», in dem der Besprechende versucht, an Hand dieser Spezialaufgabe die Grundlagen des Historismus klarzulegen, der gemeinhin als ein Abgrund von Verirrung betrachtet wird, ohne dass man sich die Mühe nähme, die auch in ihm wirksamen positiven Ideen aufzusuchen. In «Silvesterbetrachtungen und Ausblick» weist C. Jegher mit Recht darauf hin, wie sehr sich die SBZ seit ihrer Gründung bis heute bemüht hat, nicht nur einer Gruppe von Fachleuten, sondern dem kulturellen Ganzen zu dienen, um damit den Zerfall der technischen Bildung in zusammenhangslose Spezialitäten nach Möglichkeit zu bekämpfen.

Peter Meyer.

Chronique Genevoise: La Rive droite

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des différentes phases de l'étude des plans pour la *reconstruction du quartier de St-Gervais*. On approche aujourd'hui de la

décision finale et peut-être bien sera-t-elle déjà prise au moment où paraîtront ces lignes.

Les conclusions de la Commission des experts

Dans le No. 10, octobre 1932, de notre revue nous avons donné quelques indications historiques sur la question. Nous reviendrons aujourd'hui sur les conclusions du rapport déposé le 22 août 1932. Les experts nommés par le Département des Travaux publics ont fait un travail consciencieux au cours de plus de vingt longues séances. Travaillant sans aucune rémunération, ils n'avaient pas la possibilité de présenter de nouvelles études mais simplement de faire des suggestions. Ces dernières n'ont pas été retenues par le Département qui a maintenu intégralement son projet, basé sur l'étude de M. *Braillard*, architecte FAS.

Les experts ont dû finalement constater que les conclusions de leur rapport et en particulier les points sur lesquels l'unanimité des membres s'était faite avaient été simplement écartés sans qu'il en fut tenu compte d'aucune manière.

La SIA et les Commissions officielles

La section genevoise de la *Société des ingénieurs et architectes* ne pouvait laisser de côté une question aussi importante et a consacré deux séances consécutives à l'examen des divers projets en présence. Après un débat des plus animés, la section a décidé d'envoyer au Conseil d'Etat une lettre par laquelle elle appuie les conclusions du rapport des experts en demandant de nouvelles études ou, cas échéant, un concours. Le projet officiel n'est donc pas jugé satisfaisant.

La *Commission du Plan d'Extension* et celle pour la *protection des monuments et sites* ont également pris position de façon très nette à l'égard du projet officiel. Tout en reconnaissant la nécessité d'une reconstruction du quartier, elles ont refusé de ratifier le projet officiel parce qu'il présente trop d'imperfections.

Nouvelles études ... non officielles

Dès le dépôt du rapport, quelques architectes ont estimé qu'il était trop grave de laisser admettre sans nouvelle tentative un plan qui paraissait condamné avant d'avoir reçu un commencement d'exécution. Nous avons publié à ce sujet les intéressantes études de M. *Guyonnet*, architecte FAS, dans le numéro de novembre 1932 de notre revue. Un autre groupe dans lequel nous citerons MM. *Hoechel*, *Minner*, *Torcapel* et *Vincent*, architectes FAS, ainsi que MM. *Honegger*, ing. *Wanner* et *Quétant*, procédait à des études parallèles dont nous communiquons ci-joint un plan schématique (fig. 2).

Après une entrevue entre les auteurs de ces deux projets, il fut constaté de part et d'autre que la possibilité d'un projet unique n'était pas exclue et on se mit à l'œuvre.

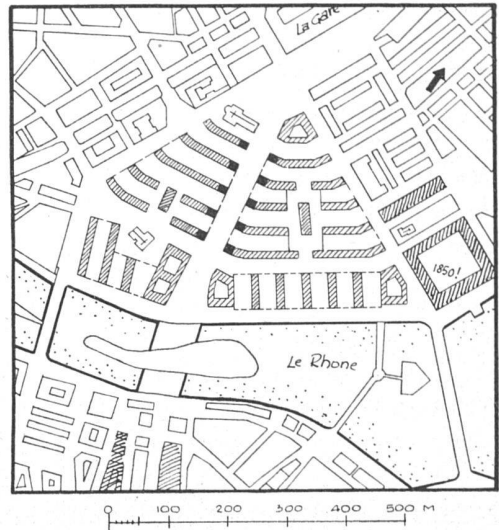


Fig 1, le projet officiel

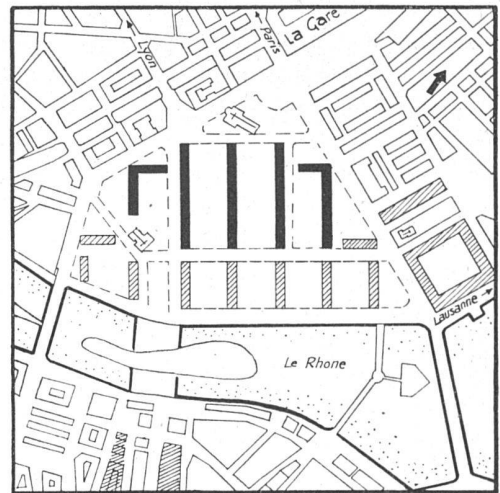
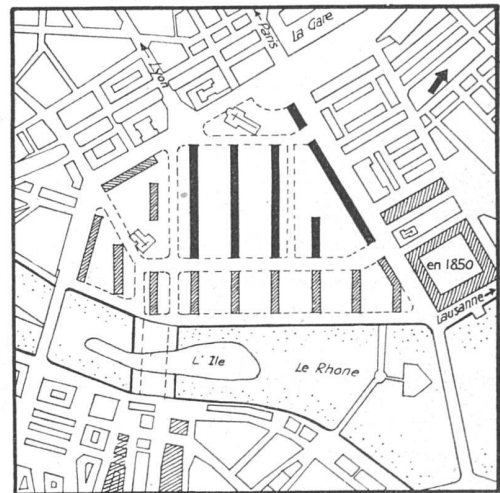
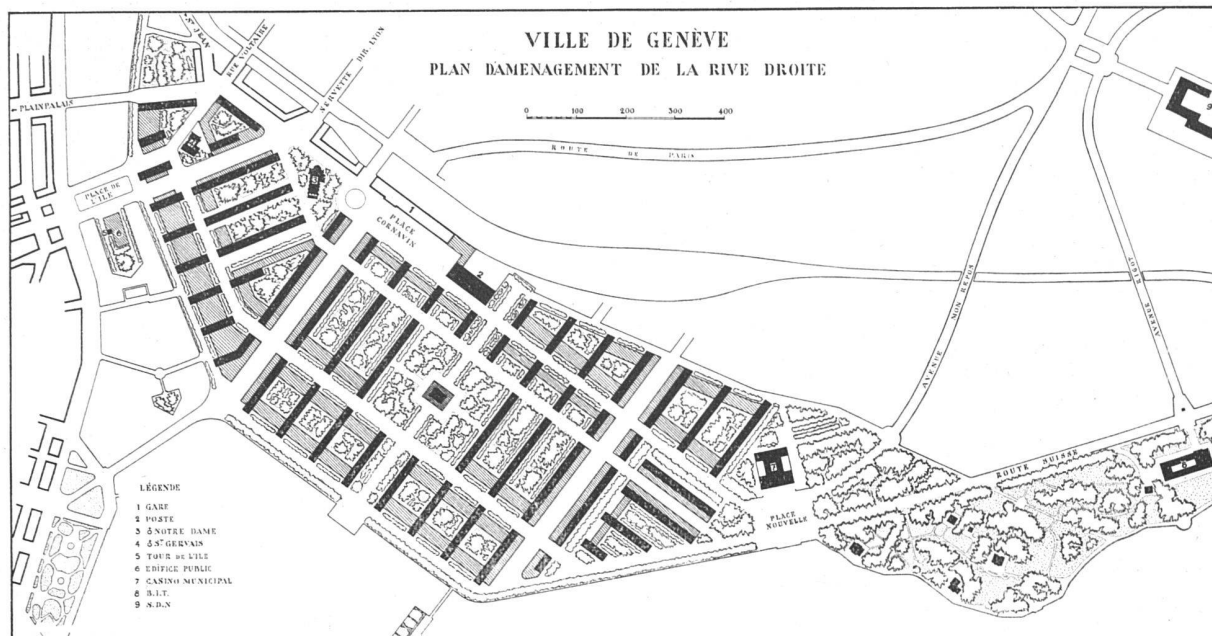


Fig. 2, projets du Groupe genevois pour la
Fig. 3, reconstruction de la Rive droite





Plan d'ensemble du Groupe genevois pour la reconstruction de la Rive droite.

Le projet du Groupe genevois pour la reconstruction de la Rive droite

C'est sous cette appellation que les architectes susnommés ont présenté le résultat de leurs études au chef du Département des Travaux publics en date du 26 décembre 1932. Les croquis des fig. 2 et 3 montrent des projets qui doivent être envisagés en fonction du plan général mais qui peuvent tout aussi bien être pris isolément comme c'est le cas du projet officiel. Avant de passer aux commentaires de cette étude, il est bon que le lecteur soit renseigné sur la marche que comptent suivre les pouvoirs publics pour légaliser le plan officiel.

La procédure

Le plan officiel est actuellement adopté par le Département des Travaux publics qui l'a transmis au Conseil administratif avec rapport à l'appui. Il est ensuite soumis au Conseil municipal pour préavis afin que le Département puisse procéder à la mise à l'enquête publique. Cette dernière ne constitue dans le cas particulier qu'une formalité, car il est évident qu'on se heurtera à l'opposition de tous les propriétaires qui désirent conserver intégralement leur propriété et il faudra que le Conseil d'Etat passe outre.

Après l'enquête publique la ville de Genève donne son préavis définitif et le Conseil d'Etat peut déclarer le plan comme ayant la valeur de *plan d'aménagement*. Cette qualité confère aux pouvoirs publics la possibilité de refuser toute construction durant une année. Il faudra donc avant ce délai, que le Grand Conseil prenne toutes les

dispositions légales pour la réalisation du projet et l'adopte à titre de *plan d'extension*.

Il est utile de rappeler qu'une loi interdit de construire dans ce quartier jusqu'au 28 février 1933. C'est pour ne pas dépasser ce délai que le Département des Travaux publics a cru devoir précipiter sa décision, fort regrettable à notre avis.

Projet officiel et projet du Groupe genevois

Les différences essentielles entre ces projets (fig. 1, 2 et 3) sont d'importance. Il y a d'abord la conception générale qui procède d'un esprit totalement différent: Dans le premier une recherche décorative analogue à celle des plans du XVIII^e siècle vise à l'image d'un plan agréable obtenu au détriment de l'agrément du quartier. Dans les autres une préoccupation constate de satisfaire en toutes les parties du quartier aux exigences actuelles en matière d'hygiène, de créer des espaces suffisant pour que la verdure puisse y jouer le rôle qu'elle devrait avoir dans la ville moderne. En serrant de plus près le problème, on peut le décomposer en deux facteurs principaux:

1° *Circulation*. Le projet officiel préconise la liaison Place de la Gare—Pont de l'Île en considérant que la route de Lausanne, celle de Paris et éventuellement plus tard celle de Lyon aboutirait à cette place.

Les auteurs du nouveau projet partent du fait que les touristes venant de la Route Suisse empruntent pour arriver en ville, le parcours le plus agréable qui est constitué par les quais. D'autre part, ils supposent qu'il sera fort peu probable que la direction vers Lyon par la Ser-

vette puisse pratiquement être détournée puisqu'elle existe actuellement dans sa ligne la plus directe. Enfin ils estiment fort peu rationnel de charger outre mesure un carrefour de circulation tel que celui de la place de la Gare; il conviendrait au contraire de le décharger. Le nouveau projet préconise donc la liaison Pont de l'Île—Servette.

Voici donc deux points de vue irréconciliables!

2° *Disposition des bâtiments.* La possibilité de jouir, de n'importe quel point du quartier, de la vue vers le Rhône, la vieille ville et le Salève méritait qu'on s'y arrêtât. Dans le projet officiel il est tenu compte de ce fait pour la zone en bordure du Rhône, mais la partie supérieure du quartier présente des écrans successifs du côté de la vue et se trouvent également orientés de telle façon que la moitié des façades sont à peu près au nord. Cette disposition a été critiquée par l'unanimité des experts.

Dans le nouveau projet le principe des maisons du quai a été étendu sur le quartier entier de façon à donner à toutes les façades les mêmes avantages de vue et d'ensoleillement. Il n'y a de cette façon aucune zone de troisième ordre comme c'est le cas dans le premier projet.

3° *Hauteur des bâtiments.* Il s'agissait naturellement de comparer deux projets présentant les mêmes avantages économiques. Les auteurs du projet (fig. 2) ont de ce fait prévu une surélévation des hauteurs d'immeubles par rapport au projet N° 1 allant de 24 à 27 mètres dans la zone inférieure et de 24 à environ 45 mètres dans la zone supérieure. Cette dernière cote qui représente une quinzaine d'étages a effrayé quelques techniciens, surtout dans les milieux officiels, où ce projet a été traité de dangereuse expérience.

Bien que le projet officiel prévoie lui-même une dizaine de bâtiments-tours d'une quarantaine de mètres de hauteur, les membres du Groupe genevois ont voulu éliminer une critique qui leur semblait se présenter sous une forme d'ordre sentimental plutôt que d'ordre technique. Ils se sont donc laissés conduire à présenter le projet (fig. 3) dans lequel les hauteurs sont ramenées à 24 mètres en bordure de quai et 34 mètres de moyenne

dans la partie supérieure du quartier. Ils restent ainsi en dessous des plus grandes hauteurs du projet officiel.

Espaces entre bâtiments

Les distances de 25 à 30 mètres prévues par le projet officiel constituent, par comparaison aux quartiers avoisinants, une marche en arrière manifeste. Le square des Alpes a des dimensions allant de 70 à 80 mètres, la place Dorcière, derrière l'église anglaise, a environ 60 mètres. Est-il admissible de créer en 1930 un quartier à tel point inférieur à ceux de 1850? La différence d'échelle est tellement énorme que seule déjà cette constatation devrait nous amener à une vision plus large et plus actuelle. Pour les raisons exposées plus haut les membres du Groupe genevois n'ont pas donné dans leur dernier projet (fig. 3) aux espaces entre bâtiments toute l'ampleur qu'il aurait désiré, néanmoins ils arrivent encore à un minimum de 52 mètres entre façades, ce qui constitue un avantage très sensible sur le projet officiel.

Economie du projet

Etant donné l'excellente situation de tous les bâtiments dans le nouveau projet, on peut prétendre qu'à cube égal de construction le rendement sera supérieur à celui du projet officiel ou encore qu'à rendement égal, le cube de construction et par conséquent le capital à investir sera inférieur dans le projet du Groupe genevois.

L'auteur de ce court exposé tient à remarquer qu'il fait partie du Groupe genevois pour la reconstruction de la Rive droite, mais qu'en sa qualité de chroniqueur il s'est efforcé de rester objectif. Ce n'est pas sans une certaine angoisse que les techniciens formant le Groupe genevois, et ils ne sont pas seuls, ont vu une décision de cette importance prise moins sur la valeur des projets que sur une question de délai.

Le travail du groupe a été accompli bénévolement, comme celui des experts, uniquement avec le souci de mieux servir le pays. Espérons qu'il n'arrive pas trop tard!

HL.

Berner Bauchronik

Blicken wir auf das Jahr 1932 zurück, so können wir feststellen, dass die Bautätigkeit in Bern gut war. 1217 Wohnungen sind im Zeitraum dieses Jahres fertig erstellt worden, und es hat nicht den Anschein, als ob das Tempo im Bauen von neuen Miethäusern nachlassen sollte, denn für das Jahr 1933 sind bereits rund 1340 Wohnungen angemeldet, die sich im Bau befinden, und es werden üblicherweise im ersten Viertel des neuen Jahres noch weitere Neuanmeldungen erfolgen. Eine Zählung der Leerwohnungen vom 1. Dezember 1932 hat etwas über sechshundert ergeben; dies würde, den Gesamtwohnungen ent-

sprechend, etwas über 2 % ausmachen. Dabei ist zu bemerken, dass die Bevölkerungszunahme pro 1932 rund 2500 Einwohner beträgt, das sind etwa 200 mehr als im Jahr 1931. Eheschliessungen sind pro 1932 1100 anzunehmen, davon werden erfahrungsgemäss etwa 70 % neue Wohnungen beziehen. Aus diesen Zahlen lässt sich schliessen, dass die relativ starke Bautätigkeit ihren soliden Untergrund hat und dass die Neuwohnungen ihre Abnehmer finden werden. Allerdings dürfte sich in nicht allzuferner Zeit ein gewisser Rückschlag geltend machen, sofern sich die Krise im bisherigen Tempo weiterentwickeln